

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de LOIREAUXENCE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par loi, à la salle polyvalente de La Rouxière, commune déléguée de Loireauxence, sous la présidence de Madame Christine BLANCHET, Maire.

BLANCHET Christine	1			JONCHERE Marie-Thérèse	1		
BOUGET Stéphanie		1		JOURDON Philippe		1	
BOUMAAZ Elodie		1		LEDUC Françoise	1		
BRUN Michel		1		MARTIN Charlotte	1		
CHENE Maryse	1			PERRAY Guillaume	1		
CLUSEAU Pascal	1			RICHARD Thierry	1		
COLTER Lydie		1		ROUSSEAU Laurent		1	
DUBOIS AVIGNON Carole	1			SALLIOT Natacha	1		
FORESTIER Gustave	1			SORIN Paul	1		
GAUTIER Claude	1			TAILLANDIER Marie-Madeleine	1		
GAUTIER Sophie	1			THAREAU Amandine	1		
GENTILHOMME François		1		VERON Daniel	1		
GUERINEAU Sophie		1		VIAU Yann	1		
GUIMAS Jean	1			VINCENT Pascal	1		
HALLOUIN Florence		1		VINGTROIIS Béatrice	1		
HERVE Sébastien	1						
	10	7	0		14	2	0
	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>0</b>				

Excusés : Sophie GUERINEAU, Philippe JOURDON, Laurent ROUSSEAU, Florence HALLOUIN, Lydie COLTER, François GENTILHOMME, Michel BRUN, Elodie BOUMAAZ, Stéphanie BOUGET.

Pouvoir :

- Sophie GUERINEAU à Françoise LEDUC
- Philippe JOURDON à Jean GUIMAS
- Laurent ROUSSEAU à Pascal VINCENT
- Florence HALLOUIN à Paul SORIN
- Lydie COLTER à Béatrice VINGTROIIS
- Françoise GENTILHOMME à Carole DUBOIS-AVIGNON
- Michel BRUN à Sébastien HERVE

Secrétaire de séance : Madame la Maire nomme Pascal VINCENT secrétaire.

Date de convocation : 02/06/2023 (Transmis par voie électronique).

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal.....	33
- En exercice.....	33
- Présents .....	24
- Pouvoirs.....	7
- Voix délibératives .....	31

## ORDRE DU JOUR :

### DOSSIERS STRATÉGIQUES

- ✓ COMPA : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes
- ✓ Motion de soutien à Yannick MOREZ

DIR : Direction Générale

## DCM REGISTRE NUMEROTATION

•••

### Table des matières

ORDRE DU JOUR :2

2

***DCM n°2023-104-T104-7.10-DIR : COMPA – Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes des Pays de la Loire sur la gestion de la communauté de communes du Pays d'Ancenis<sup>2</sup>***

***DCM n°2023-105-T105-9.4-DIR : Motion de soutien à Yannick MOREZ et pour dire stop aux violences faites aux élus<sup>4</sup>***

•••

Madame la Maire ne soumet pas à l'approbation le procès verbal du Conseil municipal du 30 mai 2023 pour laisser le temps aux élus d'en prendre connaissance. Le procès verbal sera soumis à une approbation lors du prochain Conseil Municipal du 9 juillet 2023.

***DCM n°2023-104-T104-7.10-DIR : COMPA – Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes des Pays de la Loire sur la gestion de la communauté de communes du Pays d'Ancenis***

*Rapporteur : Madame la Maire*

La Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) au cours des exercices 2017 et suivants.

Lors de sa séance du 15 décembre 2022, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la COMPA pour être communiquées à son Assemblée délibérante.

Vous trouverez, en annexe, le rapport d'observations qui doit faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Vu le rapport d'observations définitives, délibérées le 15 décembre 2022, par la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire sur la gestion de la COMPA au cours des exercices 2017 et suivants,

Vu l'article L. 243-8 du code des Juridictions financières : « *Le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.* »

Il est proposé au conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'acter de la présentation de ce rapport d'observations et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

Questions/Remarques

- Marie Madeleine TAILLANDIER indique avoir procédé à la lecture de ce rapport qu'elle a trouvé intéressant dès lors qu'elle a été élue communautaire à une époque.

Elle souhaite reprendre les points pointés par la chambre régionale des comptes. Elle indique que la prospective financière présentée aux élus à la commission finance de 2021, avec des résultats sous-estimés est excessivement alarmiste au regard des données disponibles. En conférence des Maires, en janvier 2022, le résultat a été présenté avec une capacité d'autofinancement favorable et des indicateurs financiers très favorables grâce à son tissu industriel et notamment une assiette fiscale très confortable. La capacité d'autofinancement de la COMPA est l'une des plus élevée des EPCI de Loire-Atlantique. En 2022, suite aux autres perspectives financières, la COMPA a instauré une taxe foncière du bâti au taux de 2%. Pour la chambre régionale, cette taxe ne se justifiait pas au regard des réserves accumulées (fonds de roulement égal à trois années de fonctionnement). Ce fonds de roulement est une trésorerie surabondante, un autofinancement qui permet d'investir sans emprunter.

Marie-Madeleine TAILLANDIER souhaiterait connaître la compréhension et l'analyse qui est faite par les élus communautaires.

Madame la Maire indique, en tant que vice présidente aux finances à la COMPA, qu'à l'arrivée des élus communautaires en début de mandat la prospective financière projetée montrait un effet ciseau à court terme. Il y a en effet eu des prises de compétences sans augmentation des recettes, et c'est dans ce sens que la prospective comme le rapport de la Chambre régionale était alarmiste. En janvier 2022, le résultat 2021 a été très bon à cause du taux d'exécution de 60%. Ce résultat étant meilleur que celui prévu, l'impact a donc été diminué. Au-delà de la prospective, il faut également regarder les investissements importants qui sont programmés. L'excédent antérieur de 32 millions d'euros est égal à la moitié du budget de fonctionnement ce qui permet en théorie de financer les investissements importants à venir (par exemple 15 millions d'euros pour la station de la bigoterie, 15 millions d'euros pour la gestion des inondations) , mais en aucun cas d'équilibrer le fonctionnement. Sans l'instauration de la taxe foncière du bâti, il n'y aurait pas eu d'équilibre du budget.

- Marie-Madeleine TAILLANDIER intervient de nouveau concernant la dotation de solidarité communautaire (DSC). Elle indique que Madame la Maire a évoqué lors de la présentation de la délibération un texte de 2020 sur le nombre d'habitant et la part fiscale (écart aux revenus). Marie-Madeleine TAILLANDIER souhaiterait savoir si cela est appliqué actuellement dès lors qu'il y a des disparités entre les communes qui perdurent.

Madame la Maire lui indique qu'il n'y a pas d'application actuellement de cet écart aux revenus dans la DSC comme souligné par la Chambre régionale des comptes. Cette nouvelle donnée sera prise en compte cette année. Madame la Maire précise que la disparité dont parle Marie-Madeleine TAILLANDIER ne concerne pas la dotation de solidarité communautaire mais l'attribution de compensation qui est obligatoire suite aux transferts de compétences, contrairement à la DSC. Il n'a pas été décidé de revoir le pacte fiscal et financier contrairement aux demandes faites en ce sens par la commission Finances.

- Claude GAUTIER souhaite rajouter qu'il ne faut pas se faire peur avec la presse qui a notamment indiqué que la situation pourrait se compliquer à l'avenir. Il note que le compte d'exploitation de l'année ne s'équilibre pas. Il ajoute que s'il y a autant de fonds propres c'est que jadis, l'équilibre était très positif. Globalement, l'imposition de la COMPA auprès des habitants est faible. Dès lors, il y a un potentiel à actionner pour équilibrer les comptes.

Pour Claude GAUTIER, comme l'a indiqué Marie-Madeleine TAILLANDIER, il est important de conserver une solidarité au niveau de la COMPA. La COMPA s'est construite sur l'Histoire, sur les cantons. Il souhaite condamner le choix de certaines communes de moins abonder certains pôles de la COMPA. En effet, en tant que membre de la commission animation solidarité santé, il a constaté que la commune d'Ancenis Saint-Géréon ne souhaitait plus abonder autant sur le Pôle culturel, ce qui met à mal les actions qui avaient été décidées. Pour Claude GAUTIER, il est important de gérer une commune dans un espace et il faut être vigilant pour conserver l'équilibre de cet espace et avoir toujours la COMPA en filigrane. Sans la COMPA, il n'y aurait pas ce retour financier.

Madame la Maire regrette que les dépenses n'aient pas été examinées au regard du projet de territoire, qu'il aurait fallu partager avec les nouveaux élus communautaires avant d'augmenter les taux d'imposition.

Claude GAUTIER indique qu'il est plutôt favorable à une augmentation des impôts qui apporte des services, sans assommer non plus les habitants.

Madame la Maire intervient pour rappeler que l'excédent antérieur ne sert pas à équilibrer un budget de fonctionnement mais à financer les investissements qui vont être importants dans les années à venir. Il est vrai que la COMPA n'emprunte pas, ce qui lui laisse une marge de manœuvre importante.

Claude GAUTIER indique que le discours de Madame la Maire est négatif alors qu'elle devrait avoir un discours positif.

Madame la Maire répond qu'elle a un discours responsable. Lors de la commission finances en début de mandat, les élus ont constaté qu'il était nécessaire, soit d'augmenter les recettes soit baisser les dépenses pour ne pas aller « droit dans le mur » et c'est ce qui a été fait. Il a également fallu être vigilant au taux d'exécution. Grâce à cette alarme et aux décisions qui ont suivi, la situation budgétaire de la COMPA s'est assainie.

#### Résultats du vote :

En exercice	33	Abstentions	0
Membres présents	24	Total suffr. Exprimés	31
Membres ayant reçu pouvoir	7	Majorité absolue	17
Membres ne participant pas au vote	0	Contre	0
Total des votants	31	Pour	31

#### **DCM n°2023-105-T105-9.4-DIR : Motion de soutien à Yannick MOREZ et pour dire stop aux violences faites aux élus**

Rapporteur : Madame la Maire

A l'appel de l'Association des Maires de France 44 – Loire-Atlantique, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une motion de soutien à Monsieur Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin et pour dire stop aux violences faites aux élus.

Monsieur Yannick MOREZ a pris la décision de démissionner de son mandat suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, il est à rappeler l'urgence de protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n' est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d' un accompagnement psychologique adapté et financé par l' Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c' est aussi s' attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l' attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l' intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu' il « manage » la commune et pour d' autres, qu' il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d' engagement au service de l' intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l' Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c' est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C' est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c' est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s' aggraver. Sans élus, il n' y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d' élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l' Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s' y investir avec le même dévouement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l' avis du Bureau Municipal en date du 22 mai 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de soutenir la motion proposée par de l' Association des Maires de France 44.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du Département.

#### Questions/Remarques

- Béatrice VINGTROIS souhaiterait connaître, à titre d' information, le nombre de Maires au sein de l' association des Maires de France.

Madame la Maire précise qu'il s'agit ici d'une motion proposée par l'association des Maires de Loire-Atlantique. Toute commune adhère à l'association des Maires qui défend l'intérêt des communes et de leurs élus. Elle permet également une mutualisation des moyens (conseils de juristes, formations...). Madame la Maire précise également qu'il y a une association des Maires du Pays d'Ancenis qui organise aussi des formations, rencontres.

Claude GAUTIER précise qu'avant le regroupement de communes, il y avait 235 communes. Aujourd'hui, il y a 196 communes.

Carole DUBOIS-AVIGNON indique, à titre personnel, souscrire à ce texte. Comme chaque mot a son sens, elle indique être embarrassée par la phrase « Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur. » Pour Carole DUBOIS-AVIGNON il s'agit de décisions de justice et, elle s'interroge, sur l'habilitation des élus à les commenter. Carole DUBOIS-AVIGNON indique également être sensible à la formule des agressions externes et internes à nos conseils municipaux. Il y a parfois des interventions qui excèdent le cadre de la bienveillance attendue au sein d'une assemblée d'élus.

Hélène BAMOGO indique à Madame la Maire son souhait d'intervenir après le vote de la délibération.

#### Résultats du vote :

En exercice	33	Abstentions	0
Membres présents	24	Total suffr. Exprimés	31
Membres ayant reçu pouvoir	7	Majorité absolue	17
Membres ne participant pas au vote	0	Contre	0
Total des votants	31	Pour	31

\* \* \*

Hélène BAMOGO a souhaité intervenir suite au Conseil municipal du 30 mai dernier et revenir sur les derniers événements et l'ambiance de la dernière séance. Elle indique ne pas avoir la prétention de vouloir donner des leçons, mais simplement faire part de son ressenti car cela lui semblait nécessaire.

Elle indique que les membres du conseil municipal ont tous été élus. Ce mandat les engage tous envers les habitants de Loireauxence que les élus représentent. Depuis maintenant 3 ans, les élus ont eu à délibérer sur des dossiers importants et cela dans tous les pôles. Pour permettre de prendre des décisions, les élus ont pu avoir besoin de comprendre des arguments, en prenant en compte des points de vue divergents. Pour en débattre et mieux comprendre les enjeux, des commissions dans les différents pôles, des commissions transversales ont été réalisées quand le sujet devait être approfondi au regard des enjeux, des conseils communaux pour permettre d'avoir des temps d'échanges sur des sujets plus propres aux communes déléguées. Il est donc faux de prétendre régulièrement qu'il n'y a pas de débat, il est encore plus grave, de son point de vue de prétendre qu'il y a mensonge comme pour insinuer que le bilan permettant de tirer des enseignements sur le nouveau PEDT n'a pas été fait, ou encore qu'une charte votée en début de mandat a été modifiée pour exclure des participants. Ces propos sont, pour elle, inacceptables.

Hélène BAMOGO indique qu'elle n'était pas présente lors de la commission transversale du 17 mai puisque qu'elle était avec Paul SORIN au domicile d'une habitante pour laquelle ils avaient quelques inquiétudes. Cependant, lorsque elle a été informée de la situation et des événements qui se sont passés à l'occasion de la réunion qui s'était tenue à Belligné, elle n'a pu que condamner ces agissements parce qu'il n'est pas tolérable que des élus soient pris à partie de la sorte et qu'il soit fait usage d'une quelconque violence. Des morceaux de vidéos circulent, laissant apercevoir des moments soigneusement choisis, des textes sont même maintenant modifiés ... Malheureusement, on peut tous voir où cela mène, des exemples sont bien trop nombreux aujourd'hui, plus qu'hier, en France et à l'étranger. Ceci est également valable entre les élus et ces derniers doivent donner l'exemple.

Elle souhaite manifester son malaise avec certains propos repris par la presse. Certaines remarques faisant état de moyens disproportionnés mis en place lors de la dernière séance du Conseil municipal, certains élus regrettant même la mobilisation des forces de l'ordre. Sur ce dernier point, deux réflexions :

- Une interrogation sur la capacité des élus à faire en sorte que la séance du 30 mai puisse se tenir dans des conditions démocratiques, dans le respect de notre règlement : « Aurions-nous pu refuser l'accès aux pancartes ? aurions-nous pu tenir la séance si le public présent avait pris la liberté d'intervenir puisque telle était leur intention ? Sincèrement, je pense que nous n'aurions pas pu le faire. »
- Une interrogation sur le discours du groupe Loireauxence, une dynamique collective. A aucun moment, le groupe ne s'est prononcé pour condamner cette violence. Pourtant, des représentants étaient présents le soir de la commission transversale.

Hélène BAMOGO termine en appelant chacun, à l'avenir, à un minimum de respect dans les interventions, à une certaine retenue dans les interpellations et à un minimum de soutien à défaut de condamner les violences, tout en espérant ne plus jamais avoir à le revivre.

Claude GAUTIER est stupéfait par certains propos. Il relève qu'Hélène BAMOGO a mentionné que cette intervention ne l'engageait qu'elle mais pour Claude GAUTIER il y a parfois des formes de jugement qui sont gênantes et qu'il n'y répondra pas. Il indique qu'Hélène BAMOGO pointe du doigt les élus de la minorité. Il souhaite malgré tout revenir sur l'indication que les élus de la minorité n'ont pas condamné les agissements dénoncés. Cela laisse donc entendre que les élus de la minorité les ont soutenus. Il indique être gêné par rapport à cela car il condamne la violence, le mépris et le mensonge ainsi que tout ce qui concourt à la fracture entre les individus. Il trouve les propos d'Hélène BAMOGO vindicatifs.

Concernant ce qui s'est passé, il indique que, personnellement, il a trouvé cela un peu excessif. Malgré tout, il indique qu'il y a une solidarité naturelle qui s'exerce entre élus en cas d'agression ou si un d'entre eux est pris à partie, et ce même si les élus sont en difficulté et en opposition entre eux. Il souhaite rediscuter dans une instance privée de manière apaisée des rapports qu'ils peuvent avoir. Concernant le débat sur le projet éducatif de territoire du dernier Conseil municipal, il confirme ce qu'il a dit. Il y a une majorité mais le rôle d'une minorité est aussi de relever des incohérences et ce qui peut ne pas aller. On peut s'en prendre aux idées mais pas aux hommes.

Hélène BAMOGO indique que les propos de Claude GAUTIER sur le projet éducatif du territoire en conseil municipal laissaient insinuer qu'il y avait mensonge. Cette insinuation est dérangeante et laisse sous-entendre que les élus n'ont pas tous les éléments pour leur permettre de voter et que les décisions présentées ne le sont que pour enregistrement. Ce n'est pas le mode de fonctionnement des élus avec la mise en place de commissions. Une intervention de Marie-Madeleine TAILLANDIER a été cohérente en posant les inquiétudes des habitants. Les autres interventions ont plutôt été dans le sens d'attiser les choses en présence du public. Hélène BAMOGO accepte sa proposition de ré-échanger à l'avenir.

Marie-Madeleine TAILLANDIER indique se trouver dans une situation compliquée et s'interroge sur la tenue d'un Tribunal en Conseil municipal et ne plus s'y retrouver depuis 2020. Elle ne souhaite pas entendre que les élus de la minorité n'ont pas été dans la retenue lors des interpellations pendant la commission transversale. Elle indique que les élus de la minorité n'étaient pas tous seuls et que Madame la Maire était accompagnée par d'autres élus lorsque les personnes ont tenté de s'immiscer dans la salle de réunion.

Madame la Maire indique que son seul objectif lors de cette réunion était que les élus puissent obtenir de l'information juste et débattre sereinement. Heureusement, elle a en effet bénéficié de l'aide de Thierry RICHARD. Elle indique qu'il y a eu agression par deux fois, obstructions avec intrusion dans la salle même si les élus de la minorité ne l'ont pas vu. Madame la Maire aurait souhaité que cela soit condamné par les élus de la minorité, qui doivent être garants de la démocratie locale représentative, étant de surcroît d'anciens maires ou adjoints. Sans le recours aux forces de l'ordre, aucun débat n'aurait pu avoir lieu. Il en est de même pour le conseil municipal du 30 mai.

Marie-Madeleine TAILLANDIER indique qu'il y a eu des réunions où les élus de la minorité ont été très largement visés avec des élus aujourd'hui présents et qui n'ont certainement pas réagi à des lynchages. Personne n'est irréprochable.

Sébastien HERVE souhaite revenir sur le problème soulevé par Hélène BAMOGO à savoir que le Conseil municipal est une instance ouverte au public et que ce n'est pas un spectacle. En France, quand les élus de la République sont victimes de violence, la solidarité prend le dessus sur les différends politiques. Il relève, d'une part, que les élus de la minorité n'ont pas dénoncé les violences alors que le Conseil municipal était l'occasion de le faire. D'autre part, il indique que les élus de la minorité ont participé en accusant la majorité de mensonge devant un public acquis à la cause.

Yann VIAU relève que l'intervention d'Hélène BAMOGO n'apparaît pas dans l'ordre du jour. Il est donc facile d'attaquer directement. Il ne souhaite pas débattre des propos entendus car il les considère à côté du sujet. Chacun a ses opinions et on peut aussi être en accord sur certains sujets ou en total désaccord. La démocratie c'est aussi de savoir écouter les autres avis des élus mais aussi de la population. Pour revenir sur la commission transversale, il indique que les élus de la minorité ont été surpris de la présence d'opposants au projet éolien. Personnellement, il considère que c'était une erreur de refuser l'accès à ses personnes car il aurait fallu les accepter en leur précisant un cadre. L'intervention des forces de l'ordre était aussi une erreur. Madame la Maire avait indiqué craindre le Conseil Municipal du 30 mai mais les opposants ont été très calmes car il y avait les forces de l'ordre. La démocratie avec les forces de l'ordre dans le dos, cela porte un autre nom aussi.

Madame la Maire répond que le sujet évoqué aujourd'hui ne concerne pas le rôle de la minorité qui est sain et sert à remettre en question les élus de la majorité. En dehors des agressions physiques et verbales, ce qui est évoqué aujourd'hui, c'est l'articulation entre la démocratie participative et la démocratie représentative. Pendant deux ans, la démocratie participative a pu avoir lieu puisque les opposants au projet éolien ont pu participer au débat contradictoire en tant que membre de l'instance participative Eolien et Territoire. Ils n'ont pas respecté le cadre de l'instance et se sont exclus eux-mêmes. Lors de la commission transversale, ils demandaient à être présents mais également à intervenir. Pour elle, il était primordial qu'un débat serein et calme puisse avoir lieu entre élus lors de cette commission afin de leur permettre de voter par la suite en toute connaissance de cause. Sur la présence des forces de l'ordre lors du conseil municipal du 30 mai, Madame la Maire indique que s'ils n'avaient pas été présents, les élus n'auraient pas pu débattre et voter sereinement, ce qui est un droit voire même un devoir. Selon elle, les élus de la minorité devraient eux aussi être garants de ce bon fonctionnement de la démocratie représentative.

Yann VIAU indique à Madame la Maire qu'il aurait été possible lors du Conseil municipal de lever la séance pour que le public puisse s'exprimer. Il indique qu'il est important de laisser la parole aux habitants, même au sein d'une instance officielle. Il termine en indiquant que le dérapage de cet ordre du jour est un « coup préparé ».

Madame la Maire répond une nouvelle fois que ce n'est pas le lieu du conseil municipal. D'après son règlement intérieur, le public ne doit pas influencer les votes de quelque manière que ce soit. Madame la Maire considère qu'il n'y a pas de dérapage dans l'ordre du jour de ce soir puisque l'intervention d'Hélène BAMOGO s'inscrit dans le cadre de la motion relative à l'outrage à la démocratie locale.

Carole DUBOIS-AVIGNON remercie Hélène BAMOGO pour ses propos. Elle les entend comme, un soutien aux difficultés que nous avons parfois de commissions en commissions, tous pôles confondus, ainsi que comme un appel à l'apaisement. Il est difficile de s'exprimer sur les sujets aussi complexes que ceux qui doivent être traités. Carole DUBOIS-AVIGNON comprend que les élus de la minorité soient déstabilisés car ils sont touchés sur des sujets sensibles qui ébranlent, et qui remettent peut être en question le rôle qu'ils pensent avoir au sein de cette instance. Le rôle de la minorité est majeur et déterminant dans une démocratie. Les élus, de tous bords et de toute étiquette, ont la responsabilité de se parler correctement avec un ton adapté. Il n'y a pas de remise en cause du droit de s'exprimer de la minorité. Elle souhaite noter l'information la plus importante et constructive de ses échanges pour avancer ensemble, c'est la proposition faite par Claude GAUTIER d'en rediscuter. Carole DUBOIS AVIGNON indique qu'elle est une nouvelle élue comme Hélène BAMOGO, qu'elle découvre depuis trois années l'engagement au service des concitoyens (prise de connaissance des dossiers, conduite d'une réflexion partagée avec les conseillers et les concitoyens...). Elle indique que l'association VCNA est en droit de s'opposer au projet éolien mais pas en déployant une rhétorique sur leur site internet qui ébranle (allusions à une démocratie SS et à une manipulation des citoyens).

Hélène BAMOGO intervient pour préciser que son intervention, qui a eu lieu après le vote, n'était pas une mise en accusation. L'objectif était que l'ensemble des élus s'interrogent sur les interpellations faites, aussi bien entre élus de la majorité qu'avec les élus de Loireauxence, une dynamique collective. Hélène BAMOGO souhaite que cette expérience ne se reproduise pas. En réponse à Yann VIAU, Hélène BAMOGO lui indique qu'elle n'avait pas à demander la permission pour intervenir au Conseil municipal dès lors que ce n'était pas une question ouverte puisqu'elle était dans la lignée de la motion votée.

Marie-Madeleine TAILLANDIER ajoute qu'humainement il faut être très costaud pour être élu et conseille aux élus de faire attention car il convient aussi de faire attention aux autres. Elle ajoute être très blessée.



Claude GAUTIER indique que les élus ne sont pas là pour se faire la morale. Chacun a son mode de fonctionnement. Il entend dans les propos un peu de moralité. Il considère que pour qu'une instance fonctionne, il faut des principes généraux que les élus n'ont pas forcément comme ils n'ont pas travaillé ensemble.

Madame la Maire entend que Marie-Madeleine TAILLANDIER soit blessée. Elle tient tout de même à rappeler que c'est elle qui a été agressée et que jamais elle n'a entendu de condamnation de la part de la minorité. C'est donc d'abord elle qui est blessée car il y a des principes et des limites à ne pas franchir. Nous sommes tous garants de la démocratie locale.

Madame la Maire clôture la séance et précise que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 3 juillet 2023.